

**OBJET : TOUR PARIS-SACLAY 2022 : FIXATION DES TARIFS**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	54
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 16 février 2022, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 10 février 2022, s'est réuni à 19h03, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame Irène BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Jean-Pierre CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Karine GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur Dominique LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Corinne BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Alain FAUBEAU	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Catherine LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Florence NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame Nathalie FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Lodovico CASSINARI	Commune des Ulis
Madame Françoise MARHUENDA	Commune des Ulis
Madame Délila M'HENNI	Commune des Ulis

Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Monsieur Stéphane DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame Catherine GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Bernard XAVIER	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Madame Hélène BACH	Commune de Massy
Madame Caroline CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur Vincent DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur Mustapha MARROUCHI	Commune de Massy
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Monsieur Hakim SOLTANI	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Claude PONS	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Madame Martine CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame Elisabeth DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur Philippe ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Laurent CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur Gilles CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur Pierre COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame Véronique LEDOUX	Commune de Palaiseau
Monsieur Mokhtar SADJI	Commune de Palaiseau
Madame Catherine VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur Jean-Paul MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Nathalie PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

**DELEGUES ABSENTS REPRESENTES**

Monsieur Jean-François VIGIER	a donné pouvoir à	Madame Irène BESOMBES
Monsieur Christian LECLERC	a donné pouvoir à	Monsieur Grégoire de LASTEYRIE
Monsieur Olivier BOUCHE	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Sarah JAUBERT	a donné pouvoir à	Madame Délila M'HENNI
Monsieur Gabriel LAUMOSNE	a donné pouvoir à	Monsieur Lodovico CASSINARI
Madame Alexia PERRIN	a donné pouvoir à	Monsieur Bernard XAVIER
Madame Catherine DELAITRE	a donné pouvoir à	Monsieur Olivier THOMAS
Madame Michèle FRERET	a donné pouvoir à	Madame Hélène BACH
Madame Hella KRIBI-ROMDHANE	a donné pouvoir à	Monsieur Olivier THOMAS
Madame Hawa NIANG	a donné pouvoir à	Monsieur Mustapha MARROUCHI
Monsieur Pierre OLLIER	a donné pouvoir à	Monsieur Nicolas SAMSOEN
Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU	a donné pouvoir à	Monsieur Hakim SOLTANI
Monsieur Franck ROUGEAU	a donné pouvoir à	Madame Caroline CAILLEAU
Madame Shirley LEGRAND	a donné pouvoir à	Monsieur Gilles CORDIER
Madame Delphine PERSON	a donné pouvoir à	Monsieur Pierre COSTI
Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN	a donné pouvoir à	Monsieur François Guy TRÉBULLE
Monsieur Vincent HULIN	a donné pouvoir à	Monsieur Philippe ESCANDE
Monsieur Victor DA SILVA	a donné pouvoir à	Madame Nathalie PLUMAIL
Madame Françoise FERNANDES	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER
Monsieur Florian GALLANT	a donné pouvoir à	Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER

**DELEGUES ABSENTS**

Monsieur Vincent GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Caroline LAVARENNE	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur Roger DEL NEGRO	Commune de Massy

**Secrétaire de séance : Françoise MARHUENDA**

Délibération n° 2022-70

**OBJET : TOUR PARIS-SACLAY 2022 : FIXATION DES TARIFS**

Le Conseil Communautaire,  
sur rapport de Madame Isabelle KLJAJIC.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Communauté d'agglomération Paris-Saclay d'organiser un évènement grand public autour du VTT,

CONSIDERANT que le Tour Paris-Saclay en VTT aura lieu le dimanche 22 mai 2022,

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs d'inscription aux différentes randonnées proposées dans ce cadre,

CONSIDERANT l'avis de la Commission n°7 « Vie de campus, Jeunesse, Sport, Culture, Vie associative » en date du 1<sup>er</sup> février 2022,

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. **FIXE** les tarifs d'inscription pour le Tour Paris-Saclay en VTT 2022, comme suit :

- Inscriptions (jusqu'au samedi 21 mai 2022) :

Randonnées de 9, 20 et 40 km : 5 euros,

Randonnée de 60 km : 7 euros,

- Inscriptions le jour J (dimanche 22 mai 2022) :

Randonnées de 9, 20 et 40 km : 7 euros,

Randonnée de 60 km : 9 euros,


- Enfants de moins de 12 ans et partenaires : gratuit.

2. **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

3. **DIT** que les recettes sont inscrites au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 16 février 2022

Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEURIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

Délibération n° 2022-70

74 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , Mme Irène BESOMBES , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , M. Olivier BOUCHE , M. Jean-Pierre CRUSE , Mme Karine GREMION , M. Dominique LACAMBRE , Mme Rafika REZGUI , Mme Corinne BAIRRAS , Mme Muriel DORLAND , M. Alain FAUBEAU , Mme Catherine LANSIART , Mme Florence NOIROT , Mme Lucie SELLEM , Mme Nathalie FRANCESETTI , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Lodovico CASSINARI , Mme Sarah JAUBERT , M. Gabriel LAUMOSNE , Mme Françoise MARHUENDA , Mme Délila M'HENNI , M. Christian LARDIERE , M. Stéphane DELAGNEAU , Mme Catherine GAILLARD , Mme Sandrine GELOT , Mme Alexia PERRIN , M. Bernard XAVIER , Mme Catherine DELAITRE , M. Olivier THOMAS , Mme Hélène BACH , Mme Caroline CAILLEAU , M. Vincent DELAHAYE , Mme Michèle FRERET , Mme Hella KRIBI-ROMDHANE , M. Mustapha MARROUCHI , Mme Hawa NIANG , M. Pierre OLLIER , Mme Elisabeth PHILIPPEAU , M. Franck ROUGEAU , M. Nicolas SAMSOEN , M. Hakim SOLTANI , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Claude PONS , M. Didier PERRIER , Mme Martine CHARVIN , Mme Elisabeth DELAMOYE , M. Philippe ESCANDE , M. David ROS , M. Laurent CARO , M. Gilles CORDIER , M. Pierre COSTI , M. Grégoire DE LASTEYRIE , Mme Véronique LEDOUX , Mme Shirley LEGRAND , Mme Delphine PERSON , M. Mokhtar SADJI , Mme Catherine VITTECOQ , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , Mme Karine CASAL DIT ESTEBAN , M. Vincent HULIN , M. Jean-Paul MORDEFROID , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , Mme Nathalie PLUMAIL , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , Mme Françoise FERNANDES , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232 - 20220216 - lmc 139689 - DE  
Date AR Préfecture : 21/02/2022

— Affichée / Publiée le : 18 FEV. 2022

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)